

Table-ronde  
« Roms de Bulgarie : intégration et migrations »

12 mai – Institut français  
9h20

**Allocution d'ouverture par l'ambassadeur de France**

En contribution à la dynamique européenne manifestée lors du Sommet de Cordoue les 8 et 9 avril dernier, l'ambassade de France a souhaité, en lien avec d'autres ambassades et institutions, attirer l'attention publique sur les citoyens bulgares de la communauté rom. Je vais vous expliquer notre démarche.

**Une initiative européenne**

En tant qu'ambassade d'un Etat membre de l'Union européenne dans un autre Etat membre de l'Union européenne, nous nous devons mettre en œuvre le projet européen. Cet ensemble d'événements de sensibilisation et de réflexion sur les Roms de Bulgarie qui se termine aujourd'hui avec ce séminaire **incarne le projet européen d'une double manière.**

D'abord la minorité rom est l'une des plus grandes minorités ethniques en Europe. Il y a environ **10 à 12 millions de Roms** sur l'ensemble du territoire européen, dont 6 à 7 millions sont des citoyens européens. L'intégration des populations roms est une question nationale dans chacun des Etats mais elle est aussi une question européenne. Elle doit donc être traitée par les Etats membres dans un dialogue mutuel, et c'est ce que nous essayons de mettre en œuvre aujourd'hui.

L'intégration des citoyens européens de la communauté rom est **un défi pour le projet européen.**

Il est en effet contraire à l'ambition de celui-ci de **laisser des millions de citoyens en marge de l'accès à la santé, à l'école, au marché du travail...** Un seul chiffre pour illustrer une exclusion que nous ne pouvons collectivement pas accepter : à la naissance, un enfant rom en Bulgarie peut espérer vivre jusqu'à 52 ans, contre 72 pour un autre enfant bulgare.

De plus, la **libre-circulation des personnes** est à la base de la construction européenne. Les migrations, notamment de certaines populations de la communauté rom constituent donc un défi pour le projet européen.

Cette initiative incarne aussi le projet européen dans la **manière de travailler**. Nous travaillons sur ce dossier depuis le début en étroite collaboration avec l'ambassade d'Italie, et avec le soutien d'autres ambassades européennes comme celle de Finlande, de Hongrie et d'Espagne qui assure la présidence de l'Union Européenne, ainsi qu'avec les autorités bulgares. Nous nous sommes aussi associés à des institutions comme le Conseil de l'Europe, et à des représentants de la société civile bulgare.

### **Démarche**

Par ce séminaire, nous avons voulu :

- créer un espace de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques entre les représentants de **différents Etats membres** autour de ces questions complexes, qui doivent être traitées tant au niveau national qu'aux niveaux régional et au niveau européen
- créer un espace de dialogue et de critique entre représentants des **administrations nationales**, de la **communauté internationale** et de la **société civile**, représentés ici par des ONG et des chercheurs que je remercie tout particulièrement de leur présence

Notre démarche est aussi caractérisée par le souci d'être en lien avec les problèmes réels observés sur le **terrain** :

- J'ai pu constater, avec mon homologue d'Italie, les conditions de vie précaires de certains Roms, lors de mes visites dans les quartiers de Fakulteta à Sofia et Nadejda à Sliven et j'ai pu parler avec ceux qui, notamment dans les écoles, travaillent tous les jours pour les améliorer
- C'est aussi la raison pour laquelle nous avons invité de nombreux experts de terrain à ce séminaire.

### **Deux tables-rondes**

Nous avons choisi deux tables-rondes sur des **problèmes concrets** et privilégier une **réflexion pragmatique**.

La première table-ronde est consacrée à l'**éducation**. Il me semble qu'il s'agit là d'une clef nécessaire pour une meilleure inclusion des Roms. Le constat est clairement établi que la

scolarisation des enfants est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était à l'époque communiste. Nous ne pouvons pas accepter cette régression.

Sur cette question, les autorités bulgares et les ONG sont bien plus expertes que nous. C'est pourquoi nous avons surtout souhaité vous écouter pour que vous nous présentiez vos éléments de réponse à la question suivante : « **Comment améliorer la scolarisation des enfants roms en Bulgarie ?** ».

Sur ce sujet, j'ai été frappé de découvrir à Nadejda et à Fakulteta le fléau que constitue les **mariages précoces** pour l'éducation des petites filles, et plus généralement pour la condition de la femme dans les sociétés roms. Vous pouvez lire dans mon blog ce que j'ai écrit à ce sujet. J'aimerais avoir vos avis d'experts notamment sur cette question. A l'issue de cette table-ronde, j'espère que nous pourrons nous mettre d'accord sur quelques propositions concrètes pour améliorer l'éducation des jeunes filles comme des garçons.

En lien avec les questions d'éducation, la France a à cœur les questions de protection de l'enfance et de lutte contre les discriminations. C'est la raison pour laquelle le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes a créé le poste **d'Attaché régional pour les droits de l'enfant**, en septembre 2008. Il s'agit d'une tâche assurée par Mme Marie-Colette Lalire, aujourd'hui présente. La thématique de l'enfance n'est pas isolée et est commune aux pays de la zone, c'est pour cela que ce poste a une vocation régionale et a vertu à promouvoir les échanges d'expertise entre la France, la Bulgarie, la Roumanie et la Moldavie. Mme Lalire travaille d'ailleurs actuellement avec Médecins du Monde Sliven sur l'organisation d'une visite d'étude en juin de travailleurs sociaux du quartier rom de Nadejda à Bucarest, auprès de médiatrices roms, sur la promotion de la santé des mères et des enfants, en partenariat avec l'association Romani Criss.

Au cours de cette première table-ronde, vous aurez l'occasion d'entendre un représentant du Ministère de l'Education, Mme Vuolasranta, du Forum national finlandais rom, Mme Kirilova, Rom de Bulgarie et en thèse à la Sorbonne sur l'éducation des enfants roms, et M. Kolev, de l'association Amalipe.

La seconde table-ronde traitera d'une question plus complexe et qui se pose d'une manière nouvelle depuis qu'un plus grand nombre de membres de la communauté rom, désormais citoyens européens, possèdent le droit de libre-circulation. En France, les **migrations roms** sont devenues visibles aux yeux des citoyens dans de nombreuses villes de France avec l'apparition de différents phénomènes comme la grande précarité, la mendicité et la petite délinquance liés à des communautés de Roms migrants. Ces situations ne sont pas représentatives des migrations des Roms, mais elles existent en nombre. Nous avons vu aussi réapparaître à la bordure des agglomérations des bidonvilles dans lesquelles ces nouveaux migrants, dont le nombre est estimé

entre 10 et 20 000, vivent dans des conditions extrêmement précaires. Ces situations, contraires aux aspirations de ceux qui en migrant espéraient trouver une vie meilleure, ne sont pas acceptables dans nos démocraties. Les responsables politiques essaient de trouver des réponses appropriées.

Face à ces questions, la France a mis en place une **politique d'aide au retour humanitaire** dont le suivi est effectué par l'Office français des migrations et de l'intégration. Elle vous sera présentée par Mme Breeze.

Dans cette seconde table-ronde, nous souhaiterions donc confronter les politiques mises en place par différents pays européens, et surtout entendre la réaction des autorités bulgares et des experts de terrain à leur sujet. A l'issue de cette table-ronde, je souhaiterais que nous puissions nous mettre d'accord sur quelques éléments en réponse à la question : « **A quelles conditions la libre-circulation permettra une meilleure intégration des communautés roms ?** »

Au cours de cette première table-ronde, vous aurez l'occasion d'entendre M. Milanov, coordinateur de la Décennie pour l'intégration des Roms au Ministère du travail, M. Guet, du Conseil de l'Europe, Mme Breeze, de l'OFII, Mme Rózsa, du Ministère du travail de Hongrie, Mme Vicari, Vice-Prefet en Italie, et MM. Adam et Contois de Médecins du Monde.

D'autre part les déplacements sur le terrain m'ont convaincu qu'en amont à toute politique d'intégration de long-terme, il existe une urgence humanitaire quant aux conditions de vie dans certains quartiers de Roms. Il n'est pas acceptable que sur le territoire européen certains quartiers ne disposent pas d'accès à l'eau, de système de gestion de déchet, de routes praticables... Il ne s'agit pas de stigmatiser la Bulgarie. Elle fait partie des pays les plus pauvres de l'Union européenne et doit bénéficier de la solidarité européenne sur cette question. Je compte sensibiliser Mme Gueorguiva, commissaire en charge de l'aide humanitaire européenne et citoyenne bulgare, à cette problématique.

Avant de commencer ces discussions, je veux être sûr que vous compreniez bien notre état d'esprit avec ce séminaire. Les programmes à destinations des populations roms ont été infiniment nombreux, les colloques et séminaires sur ce sujet également, la Décennie pour l'inclusion des Roms a été créée et beaucoup d'argent a été dépensé. Malgré tout cela, la situation ne s'améliore pas, voire régresse, dans de nombreux pays d'Europe. Sans jouer au jeu des responsabilités, il semble évident qu'une partie des clefs réside au sein des communautés roms elle-mêmes. Je suis convaincu que les Etats ont un rôle à jouer, que l'Europe a un rôle à jouer, et à notre échelle, ces tables-rondes, j'espère, y contribueront. Mais surtout **je suis persuadé que c'est des communautés roms elles-même que viendront les réponses**. Sans elles les Etats seront impuissants. Merci donc à tous ceux qui, issus de ces communautés, oeuvrent sur le terrain pour leur meilleure intégration et

sont présents aujourd'hui.

### **Précisions et remerciements**

Afin d'éviter toute ambiguïté et avant de céder la parole aux intervenants, je voudrais préciser les points suivants :

- Nous avons utilisé Roms de Bulgarie par facilité linguistique. Il faut entendre les citoyens bulgares issus de la communauté rom.
- Nous avons retenu pour le nombre de citoyens bulgares de la communauté rom les estimations données par le Conseil de l'Europe, une organisation dont la Bulgarie, la France comme les autres pays organisateurs est membre. Cette estimation est d'environ 700 000 Roms en Bulgarie, contre 370 000 dans les estimations officielles.
- Nous avons utilisé le terme « migrations » en sachant qu'il est partiellement impropre. Les citoyens bulgares sont des citoyens européens et disposent à ce titre d'un droit à la libre-circulation à l'intérieur du territoire européen.
- Nous avons utilisé indifféremment « inclusion » et « intégration ».

Je tiens à remercier particulièrement

- l'ensemble des co-organisateur : ambassades d'Italie, de Finlande et de Hongrie, Conseil de l'Europe et Campagne Dosta !, IMIR, Open Society Institute et le Courrier des Balkans ;
- les ministères et institutions bulgares qui se sont montrés réceptifs à notre initiative, en particulier le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education ;
- vous tous qui avez pris la peine de venir pour contribuer à cette réflexion commune.

*NB :*

*Tous les citoyens bulgares ont le droit de se rendre dans n'importe lequel des pays de l'Union européenne et d'y séjourner pour une durée inférieure à trois mois à la seule condition de disposer d'une carte d'identité ou d'un passeport.*

*Le droit à un séjour supérieur à trois mois est soumis à des conditions pour l'ensemble des citoyens européens : ceux-ci doivent disposer de ressources suffisantes pour ne pas constituer une charge pour l'Etat d'accueil, que ces ressources viennent d'un travail salarié ou non.*

*Les travailleurs bulgares subissent des restrictions particulières quant à leur accès aux marchés du travail des autres Etats-membres. Par exemple en France seul un certain nombre de métiers leur est accessible, et les travailleurs bulgares doivent s'enregistrer afin de les pratiquer.*

*L'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration propose deux types d'aide au retour :*

- aide au retour volontaire : pour les étrangers hors UE qui fait l'objet d'une mesure d'éloignement*
- aide au retour humanitaire : tout étranger en situation de dénuement, y compris les citoyens européens. A concerné 383 bulgares depuis début 2009, très majoritairement roms. S'accompagne de 300 euros par adulte et 100 euros par enfants. Dans certains pays, comme en Roumanie mais pas en Bulgarie, ce dispositif s'accompagne d'aides à la réinsertion. C'est ce dispositif que promeut Pierre Lellouche.*

*Il y a en France 400 000 Roms/Tsiganes selon les estimations du Conseil de l'Europe.*